

DIJON SPORT

découverte

JEUNES • ADULTES **trimestre**

DU 7 JANVIER ^{au}
13 AVRIL 2019



INSCRIPTION
100%
INTERNET

CYCLE HIVER 2019
HORS VACANCES SCOLAIRES



03 80 74 51 51
www.mydijon.fr
www.dijon.fr

Sommaire

Le mot du maire	3
Inscriptions par Internet	4
Tarification	6
☆ ACTIVITÉS JEUNES	7
☆ ACTIVITÉS ADULTES	14
Renseignements	18

La ville de Dijon, soucieuse de promouvoir la qualité éducative des temps de l'enfant, met en place le dispositif *Dijon sport découverte*. Ce dernier déclaré comme accueil collectif de mineurs (ACM) auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) s'intègre pleinement dans une démarche qualitative. À ce titre, il se doit de respecter des taux d'encadrement, préalablement définis par la législation des ACM, à savoir :

Enfant de - de 6 ans : 1 éducateur sportif pour 8 enfants

Enfant de + de 6 ans : 1 éducateur sportif pour 12 enfants

De plus, les activités sont encadrées par des éducateurs tous diplômés qui sont soucieux de proposer aux enfants une évolution pédagogique permettant à chacun de s'inscrire dans une démarche de réussite éducative et sportive.

Pour sa nouvelle saison, *Dijon sport découverte trimestre-hors vacances scolaires* (anciennement CMIS) ouvre ses portes du lundi 7 janvier au samedi 13 avril 2019. Une quarantaine d'activités est proposée aux adultes, aux adolescents et aux enfants dès 2 ans sur le temps périscolaire, les mercredis, les samedis et les soirs après l'école.

Des nouveautés au programme de cette saison : circuit training pour les adultes qui souhaitent remodeler leur corps, multisports pour les 5-8 ans qui pourront découvrir une multitude d'activités sur un trimestre (tennis, basket, hockey...) mais aussi des modifications d'horaires qui permettent de répondre au maximum aux attentes des usagers.

En indexant la tarification aux ressources familiales et en proposant des disciplines dans les différents quartiers, la ville de Dijon affiche sa volonté de faciliter l'accès au sport, facteur de cohésion sociale et d'épanouissement. La richesse de la programmation est couplée à un encadrement de qualité : quarante éducateurs sportifs spécifiquement formés interviennent chaque semaine et assurent le bon déroulement des séances dans un esprit convivial.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente session sportive.

François REBSAMEN

Maire de Dijon

Président de Dijon métropole

Ancien ministre



Inscriptions

100% INTERNET

sur mydijon.fr



**Du mardi 18 décembre 2018 à 8h
au dimanche 6 janvier 2019 à minuit**
dans la limite des places disponibles.

Pour s'inscrire sur Internet aux activités *Dijon sport découverte trimestre* (ex centre municipal d'initiation sportive), c'est simple, il faut :

- Créer ou avoir un compte teleservices.dijon.fr
- Créer ou avoir un dossier famille pour accéder à votre espace famille
- Se rendre dans l'onglet "**Famille**" puis "**Mon espace famille**" et "**Inscription Dijon sport découverte trimestre**" ou "**Catalogue des activités**"

Les activités reprendront le **lundi 7 janvier**
jusqu'au **samedi 13 avril 2019**.

Pas d'activités durant les vacances scolaires
Du **lundi 18 février**
au **dimanche 3 mars 2019**

✧ ATTENTION ✧

Votre **"Dossier famille"** devra être créé au minimum 24 heures avant toute demande d'inscription à *Dijon sport découverte*.

Aucune inscription ne pourra être effectuée avant ce délai.

Vous aurez ensuite accès aux inscriptions *Dijon sport découverte*. Vous recevrez un accusé de réception attestant de la prise en compte immédiate des inscriptions demandées.

Si toutefois vous ne pouvez pas constituer votre dossier famille depuis votre domicile :

→ Vous pouvez vous rendre au pôle accueil-informations : 11, rue de l'Hôpital (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h), ligne T2/arrêt Monge. Cette démarche devra elle aussi être faite au minimum 24 heures avant toute inscription.

→ Nous vous rappelons que les inscriptions prises par Internet peuvent être supprimées depuis votre fiche famille dans teleservices.dijon.fr. Après cette période aucune annulation ne peut être prise en compte sauf les motifs d'annulation bien spécifiés dans le règlement *Dijon sport découverte*, voté par le conseil municipal, accessible sur le site internet de la ville de Dijon teleservices.dijon.fr

→ De plus, la ville de Dijon se réserve le droit de modifier ses programmes et n'acceptera les inscriptions que dans la limite des places disponibles.



Tarification

Facturation unique adaptée aux revenus

Cette tarification permet de proposer des tarifs proportionnels aux ressources totales de la famille ou du foyer tenant compte de la composition familiale et du lieu de résidence.

Un coefficient fixé par le conseil municipal est appliqué sur les ressources pour déterminer le tarif trimestriel. Le règlement des activités s'effectuera suite à une facturation.

Le mode de calcul est le suivant :

$$(\text{Revenus annuels du foyer} \times \text{Taux d'effort}) / 100 / 12 \times \text{Nombre de séances} = \text{Tarif trimestriel}$$

Un simulateur de tarif est disponible sur www.dijon.fr dans "Espace famille"

Tarif	DIJON					HORS DIJON				
	Nombre d'enfants					Nombre d'enfants				
	0	1	2	3	4 et +	0	1	2	3	4 et +
T1	0.095	0.082	0.069	0.058	0.048	0.123	0.106	0.090	0.075	0.063
T2	0.101	0.087	0.072	0.062	0.051	0.130	0.113	0.095	0.080	0.066
T3	0.161	0.139	0.117	0.098	0.082	0.209	0.181	0.152	0.127	0.107
T4	0.448	0.386	0.324	0.272	0.228	0.582	0.502	0.421	0.354	0.296
T5	0.544	0.469	0.393	0.330	0.277	0.706	0.609	0.512	0.429	0.360

Les tarifs sont indicatifs, modification au 1^{er} janvier 2019 (brochure éditée en 2018).

Exemple :

Pour un foyer ayant des revenus imposables de 30 000€/an avec 1 enfant, habitant sur Dijon et souhaitant l'inscrire à une activité de 1h qui dure 9 séances :

$(30\ 000 \times 0.082) / 100 / 12 \times 9$ séances = 18,45€ pour le trimestre

T1	Activités proposant des séances hebdomadaires d'une durée de 1h (sauf activités équestres)
T2	Activités proposant des séances hebdomadaires d'une durée comprise entre 1h et 2h (sauf activités équestres)
T3	Activités proposant des séances hebdomadaires d'une durée comprise entre 2h et 4h et pack bien-être (sauf activités équestres)
T4	Activités équestres enfants
T5	Activités équestres adultes

☆ ACTIVITÉS JEUNES ☆



BASKET

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Gymnase château de Pouilly / Rue Édouard Manet

Mercredi	14h-15h	(T1)	12 séances	5-6 ans
Mercredi	15h15-16h15	(T1)	12 séances	4-5 ans

Gymnase Trémouille / Rue Pierre Prud'hon

Mercredi	14h-15h30	(T2)	12 séances	6-8 ans
Mercredi	15h30-17h	(T2)	12 séances	8-10 ans



BOWLING CLASSIC

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Club partenaire - Bowling Classic Dijon Côte-d'Or (BCDCO)

Salle des sports de quilles / 73, rue de Dijon à Longvic

Mercredi	14h-15h30	(T2)	12 séances	10-15 ans
----------	-----------	------	-------------------	-----------



DANSE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras

Mercredi	16h-17h	(T1)	12 séances	4-6 ans
Mercredi	17h-18h	(T1)	12 séances	4-6 ans

Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or

Jedi	16h45-17h45	(T1)	12 séances	4-6 ans
------	-------------	------	-------------------	---------



☆ ACTIVITÉS



ÉQUITATION

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Club partenaire - Étrier de Bourgogne

Mardi	17h15-18h15	(T4)	12 séances	8-13 ans
Vendredi	19h-20h30	(T5)	12 séances	16 ans et +

Castel de la Colombière / Chemin de la Colombière



ESCALADE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or

Lundi	17h30-18h30	(T1)	12 séances	5-6 ans
-------	-------------	------	-------------------	---------

Salle Cime Altitude 245 / Rue Marius Chanteur

Mardi	17h30-18h30	(T1)	12 séances	7-10 ans
-------	-------------	------	-------------------	----------

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras

Mercredi	14h-15h	(T1)	12 séances	5-6 ans
----------	---------	------	-------------------	---------

Mercredi	15h-16h	(T1)	12 séances	5-6 ans
----------	---------	------	-------------------	---------

Mercredi	16h-17h	(T1)	12 séances	4-5 ans
----------	---------	------	-------------------	---------

Jeudi	17h15-18h15	(T1)	12 séances	4-5 ans
-------	-------------	------	-------------------	---------

Vendredi	17h15-18h15	(T1)	12 séances	5-6 ans
----------	-------------	------	-------------------	---------



FOOTBALL

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Gymnase Jean Marion / Rue Marius Chanteur

Mercredi	14h-15h30	(T2)	12 séances	6-8 ans
----------	-----------	------	-------------------	---------

Mercredi	15h30-17h	(T2)	12 séances	8-10 ans
----------	-----------	------	-------------------	----------

Gymnase des Valendons / Rue Eugène Bataillon

Samedi	14h-15h30	(T2)	12 séances	6-7 ans
--------	-----------	------	-------------------	---------

Samedi	15h30-17h	(T2)	12 séances	7-10 ans
--------	-----------	------	-------------------	----------





GYMNASTIQUE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Centre sportif de la source / CC Fontaine d'Ouche (niveau haut)

Mercredi	14h-15h	(T1)	12 séances	6-8 ans
Mercredi	15h15-16h15	(T1)	12 séances	9-12 ans

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras

Mercredi	16h-17h	(T1)	12 séances	3-4 ans
Mercredi	17h-18h	(T1)	12 séances	3-4 ans
Vendredi	17h15-18h15	(T1)	12 séances	4-6 ans

Gymnase Mirande / Rue de Mirande

Samedi	9h30-10h30	(T1)	12 séances	3-4 ans
Samedi	10h45-11h45	(T1)	12 séances	5-6 ans



GYM PARENTS-ENFANTS

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras

Samedi	9h45-10h45	(T1)	12 séances	2-4 ans
Samedi	10h45-11h45	(T1)	12 séances	2-4 ans



GYM RYTHMIQUE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras

Samedi	14h-15h	(T1)	12 séances	4-6 ans
Samedi	15h-16h	(T1)	12 séances	4-6 ans



☆ ACTIVITÉS



HANDBALL

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Gymnase Camille Flammarion / Rue Camille Flammarion

Samedi	9h30-10h30	(T1)	12 séances	4-6 ans
Samedi	10h45-11h45	(T1)	12 séances	7-10 ans



JARDIN DES SPORTS

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Gymnase château de Pouilly / Rue Édouard Manet

Mercredi	16h30-17h30	(T1)	12 séances	3-4 ans
Samedi	15h15-16h15	(T1)	12 séances	4-6 ans
Samedi	16h30-17h30	(T1)	12 séances	3-4 ans



KARATÉ

NOUVEAU

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras

Lundi	16h45-17h45	(T1)	12 séances	6-8 ans
Lundi	18h-19h	(T1)	12 séances	8-10 ans



MULTISPORTS

NOUVEAU

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Centre sportif de la source / CC Fontaine d'Ouche (niveau haut)

Mercredi	14h-15h15	(T2)	12 séances	5-6 ans
Mercredi	15h30-16h45	(T2)	12 séances	7-8 ans





NATATION MULTISPORTS

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras

Mercredi 14h-17h (T3) **12 séances** 7-9 ans

→ Natation à chaque séance.

→ Discipline extérieure ou en salle suivant la météo.



PATINAGE SUR GLACE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Patinoire municipale / Boulevard Trimolet

Mercredi 14h-15h (T1) **12 séances** 6-10 ans

Mercredi 15h-16h (T1) **12 séances** 6-10 ans

→ Entrée sur la glace à 14h15 jusqu'à 15h et à 15h15 jusqu'à 16h.



PLONGÉE SOUS-MARINE

FICHE DE LIAISON, ATTESTATION DE NATATION
DE 25 MÈTRES ET CERTIFICAT MÉDICAL SPÉCIFIQUE
À LA PLONGÉE SUBAQUATIQUE OBLIGATOIRES

Club partenaire - UCPA

Piscine olympique de Dijon métropole / 12, rue Alain Bombard

JeuDi 18h-19h30 (T2) **6 séances** 8-12 ans

→ Séance du 7 mars au 11 avril 2019.



☆ ACTIVITÉS



ROLLER

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Skate-parc / Rue Général Delaborde

Lundi	16h45-17h45	(T1)	12 séances	4-6 ans
Mardi	16h45-17h45	(T1)	12 séances	4-6 ans
Jeudi	16h45-17h45	(T1)	12 séances	4-6 ans
Samedi	9h30-10h30	(T1)	12 séances	4-6 ans
Samedi	9h30-10h30	(T1)	12 séances	6-8 ans
Samedi	10h45-11h45	(T1)	12 séances	4-6 ans
Samedi	10h45-11h45	(T1)	12 séances	8-10 ans



SPORTS NATURE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras

Mercredi	13h30-16h30	(T3)	12 séances	8-12 ans
----------	-------------	------	-------------------	----------



SPORTS DE COMBAT

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras

Mercredi	14h-15h	(T1)	12 séances	6-8 ans
----------	---------	------	-------------------	---------



SPORTS DE RAQUETTES

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Gymnase château de Pouilly / Rue Édouard Manet

Samedi	14h-15h	(T1)	12 séances	6-10 ans
--------	---------	------	-------------------	----------





SPORTS D'OPPOSITION

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras

Mercredi 15h-16h (T1) **12 séances** 4-6 ans

Gymnase Mirande / Rue de Mirande

Samedi 9h30-10h30 (T1) **12 séances** 4-6 ans

Samedi 10h45-11h45 (T1) **12 séances** 6-8 ans



TENNIS DE TABLE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Club partenaire - Dijon tennis de table (DTT)

Centre sportif de la source / CC Fontaine d'Ouche (niveau haut)

Jedi 17h30-18h30 (T1) **12 séances** 6-10 ans



TIR À L'ARC

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras

Mercredi 14h-15h (T1) **12 séances** 7-10 ans

Mercredi 15h-16h (T1) **12 séances** 7-10 ans



TRAMPOLINE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Palais des sports / Rue Léon Mauris / Entrée B

Mercredi 14h-15h (T1) **12 séances** 7-10 ans



☆ ACTIVITÉS



BADMINTON

Gymnase château de Pouilly / Rue Édouard Manet

Lundi 20h-21h30 (T2) **12 séances** 18 ans et +

Mardi 19h-20h30 (T2) **12 séances** 18 ans et +

Gymnase Henri Dunant / Rue Charles Oursel

Mercredi 20h30-22h (T2) **12 séances** 18 ans et +

Gymnase Charles de Gaulle / Rue Nicolas de Staël

Jeudi 20h30-22h (T2) **12 séances** 18 ans et +



ÉQUITATION

Club partenaire - Étrier de Bourgogne

Castel de la Colombière / Chemin de la Colombière

Vendredi 19h-20h30 (T5) **12 séances** 16 ans et +



FITBOXING

Gymnase Trémouille / Rue Pierre Prud'hon

Lundi 18h30-19h30 (T1) **12 séances** 18 ans et +



FITNESS

Gymnase Mirande / Rue de Mirande

Mardi 18h-19h (T1) **12 séances** 18 ans et +

Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or

Vendredi 17h30-18h30 (T1) **12 séances** 18 ans et +

Gymnase Charles de Gaulle / Rue Nicolas de Staël

Vendredi 19h-20h (T1) **12 séances** 18 ans et +



FOOTBALL

Gymnase Charles de Gaulle / Rue Nicolas de Staël

Mardi 20h-22h (T2) **12 séances** 18 ans et +

ADULTES



PACK FORME

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de rente de la Cras

Lundi	9h30-11h30	(T2)	12 séances	18 ans et +
Mercredi	9h30-11h30	(T2)	12 séances	18 ans et +



PACK MUSCULATION

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de rente de la Cras

Mardi	19h30-21h	(T2)	12 séances	18 ans et +
Jeudi	19h30-21h	(T2)	12 séances	18 ans et +



PILATE

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de rente de la Cras

Jeudi	18h-19h	(T1)	12 séances	18 ans et +
-------	---------	------	-------------------	-------------



QI GONG

Gymnase Champollion / Rue Castelnau

Jeudi	18h30-19h30	(T1)	12 séances	18 ans et +
-------	-------------	------	-------------------	-------------



RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Gymnase château de Pouilly / Rue Édouard Manet

Lundi	19h-20h	(T1)	12 séances	18 ans et +
Jeudi	18h15-19h15	(T1)	12 séances	18 ans et +
Jeudi	19h15-20h15	(T1)	12 séances	18 ans et +



STRETCHING

Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or

Mardi	18h-19h	(T1)	12 séances	18 ans et +
-------	---------	------	-------------------	-------------

Gymnase Mirande / Rue de Mirande

Jeudi	18h-19h	(T1)	12 séances	18 ans et +
-------	---------	------	-------------------	-------------

PACK BIEN-ÊTRE

→ INSCRIPTION PAR TRIMESTRE

- . Forfait du lundi 7 janvier au samedi 13 avril 2019
- . Facturation forfait de 12 séances
- . Possibilité de participer à plusieurs séances dans la semaine
- . 1 facture par trimestre



GYM D'ENTRETIEN

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras

Lundi	18h15-19h15	(T3)	18 ans et +
Mardi	9h30-10h30	(T3)	18 ans et +
Mardi	18h30-19h30	(T3)	18 ans et +
Jeudi	9h30-10h30	(T3)	18 ans et +
Vendredi	9h30-10h30	(T3)	18 ans et +



FITNESS

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras

Jeudi	19h-20h	(T3)	18 ans et +
-------	---------	------	-------------



STRETCHING

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras

Mardi	10h30-11h30	(T3)	18 ans et +
Mercredi	18h15-19h15	(T3)	18 ans et +
Jeudi	10h30-11h30	(T3)	18 ans et +
Vendredi	10h30-11h30	(T3)	18 ans et +



ADULTES

ACTIVITÉS MIDI ACTIF



BADMINTON

Gymnase Bourroches / Boulevard Eugène Fyot

Lundi 12h15- 13h30 (T1) 12 séances 18 ans et +



FITNESS

Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or

Lundi 12h20- 13h20 (T1) 12 séances 18 ans et +

Mardi 12h20- 13h20 (T1) 12 séances 18 ans et +

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de rente de la Cras

Vendredi 12h20- 13h20 (T1) 12 séances 18 ans et +



CIRCUIT TRAINING

NOUVEAU

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de rente de la Cras

Jeudi 12h20- 13h20 (T1) 12 séances 18 ans et +

PACK MIDI ACTIF

Possibilité de participer à plusieurs séances dans la semaine.



FITNESS

Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or

Lundi 12h20- 13h20 (T2) 18 ans et +

Mardi 12h20- 13h20 (T2) 18 ans et +

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de rente de la Cras

Vendredi 12h20- 13h20 (T2) 18 ans et +



CIRCUIT TRAINING

NOUVEAU

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de rente de la Cras

Jeudi 12h20- 13h20 (T2) 12 séances 18 ans et +

RENSEIGNEMENTS

03 80 74 51 51

ATTENTION : seuls les renseignements sont donnés par téléphone, en aucun cas une inscription n'est possible par ce moyen.

Nous vous rappelons que les inscriptions prises par Internet peuvent être supprimées depuis votre fiche famille dans teleservices.dijon.fr durant la durée des inscriptions, après cette période aucune annulation ne peut être prise en compte sauf les motifs d'annulation bien spécifiés dans le règlement *Dijon sport découverte*, voté par le conseil municipal, accessible sur le site internet de la ville de Dijon teleservices.dijon.fr

De plus la ville de Dijon se réserve le droit de modifier ses programmes et n'acceptera les inscriptions que dans la limite des places disponibles.

PRESTATIONS

- Toutes nos activités répondent aux normes fixées par la réglementation du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.
- L'opération *Dijon sport découverte trimestre* est déclarée comme accueil collectif de mineurs (ACM) auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).
- Les activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés. Les tarifs comprennent l'encadrement, le prêt du matériel spécifique, l'entrée dans les structures.

TARIFICATION

Toutes les activités proposées seront facturées sur la base d'un tarif personnalisé. Ce tarif est proportionnel aux revenus déclarés à l'administration fiscale avant tout abattement et tient compte de la composition familiale et du lieu de résidence. Les tarifs sont établis pour le trimestre et une facture sera envoyée à la fin de celui-ci dans les deux mois.

INSCRIPTIONS

Pour chaque activité, les limites d'âges sont précisément fixées. Nous ne pouvons, même à un jour près et pour des raisons de sécurité, contrevenir à cette règle.

ANNULATION

Les motifs d'annulation sont bien spécifiés dans le règlement *Dijon sport découverte*, voté par le conseil municipal, accessible sur le site internet de la ville de Dijon teleservices.dijon.fr

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

- La ville de Dijon décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de l'activité.
- La ville de Dijon ne saurait être tenue pour responsable des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part.
- Les participants devront vérifier que leur responsabilité civile - chef de famille ou multirisques habitation ou assurance extra-scolaire - couvre bien les activités choisies par eux-mêmes ou par leurs enfants et, le cas échéant, souscrire en complément une assurance individuelle accident (renseignez-vous auprès de votre assureur).
- Le dépôt de tout objet personnel dans les locaux utilisés se fait aux risques et périls des propriétaires.

RÈGLEMENT

- La ville de Dijon se réserve le droit de modifier ses programmes et n'accepte les inscriptions que dans la limite des places disponibles.
- Pour les inscriptions sur Internet, merci de vous présenter le premier jour des activités avec votre email de confirmation ainsi que les documents nécessaires : fiche sanitaire de liaison et/ou un certificat de non contre indication à la pratique des APS (pour les activités classées à risque) et/ou attestation de réussite au test préalable à la pratique des activités nautiques en AL téléchargeables sur le site teleservices.dijon.fr
- Ces documents seront à remettre dûment complétés et signés au cadre technique conduisant l'activité lors de la première séance sous peine de ne pouvoir débiter le cycle d'initiation.
- Le participant a pris connaissance du niveau de pratique de l'activité et s'assure que son état de santé est compatible avec celui-ci.

ACTIVITÉS ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Prendre contact avec *Dijon sport découverte trimestre*, avant les inscriptions, afin de vérifier conjointement que l'activité est bien accessible en fonction du handicap du participant, de la configuration des locaux, du type de matériel utilisé et des compétences du cadre technique.



Conception : Un Brn Graphik